# Communauté de Communes de SABLÉ - SUR - SARTHE

# **Budget Principal**

# COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapport de

**Présentation** 

# **SOMMAIRE**

I	Page
I – SYNTHÈSE DES RÉSULTATS 2019	. 3
II – RÉSULTATS DU FONCTIONNEMENT	. 6
III – RÉSULTATS DE L'INVESTISSEMENT	. 12
IV – RATTACHEMENTS - DÉPENSES ET RECETTES	.15
V – RESTES A RÉALISER - DÉPENSES ET RECETTES	.15
<u>DÉTAILS</u> :	
TABLEAUX DES RÉSULTATS 2019	.16

# I - SYNTHÈSE DES RÉSULTATS 2019

Prenant en compte le nota bene du bas de la page 2, le résultat final de l'exercice 2019 s'élève à la somme de + 1 795 497,28 € et se décompose comme suit.

Le <u>résultat propre de l'exercice</u>, correspond à celui des deux sections de fonctionnement et d'investissement, soit + **133 789,85**  $\in$  (qui comprend le résultat de fonctionnement de + 738 473,82  $\in$  et ensuite le résultat d'investissement de – 604 683,97  $\in$ ). Ce résultat d'investissement précité s'obtient en ajoutant au résultat apparent (c'est-à-dire avant affectation des résultats, donc sans le montant inscrit au compte 1068) qui s'élève à - 1 275 198,62  $\in$ , les résultats reportés du 31 décembre 2018 pour + 1 883 759,03  $\in$  (soit l'affectation du résultat de 2018 constaté en 2019 au compte 1068 pour + 1 328 359,62  $\in$  et le report du compte 001 pour + 555 399,41  $\in$ , ces deux sommes ayant permis de mettre le résultat d'investissement 2018 à zéro), et ensuite déduire le résultat net des restes à réaliser au 31 décembre 2019, soit le montant de – 1 213 244,38  $\in$ .

# <u>A - Résultat de l'exercice 2019</u> .....+ 133 789,85 €

#### 1. Résultat de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement de 2019 ..... - 28 162 140,04 € Recettes de l'exercice ..... + 28 900 613,86 € Résultat propre à l'exercice 2019 + 738 473,82 €

#### 2. Résultat d'Investissement

En investissement, le véritable bilan est obtenu avec le résultat des restes à réaliser nets au 31 décembre 2019.

Balance des restes à réaliser (Dépenses – Recettes) ...... <u>- 1 213 244,38 €</u> **Résultat propre à l'exercice 2019 - 604 683,97 €** 

#### 3. Résultat de l'exercice 2019

 Résultat de fonctionnement de 2019
 +
 738 473,82 €

 Résultat d'investissement 2019
 604 683,97 €

 Résultat propre à 2019
 +
 133 789,85 €

# B - Résultats reportés des exercices antérieurs ......+ 1 661 707,43 €

Il s'agit du résultat reporté de 2018 en section de fonctionnement, soit + 1 661 707,43 €.

# <u>C - Résultat global au 31 décembre 2019</u> .....+ 1 795 497,28 €

#### 1. En Investissement

Soit un résultat total en investissement de	604 683,97 €
Résultat d'investissement net des restes à réaliser 2019	1 213 244,38 €
Résultat d'investissement de 2019+	608 560,41 €

# 2. En fonctionnement

Soit un résultat total en fonctionnement de	+	2 400 181.25 €
Excédents antérieurs	.+	1 661 707,43 €
Résultat 2019	.+	738 473,82 €

# 3. <u>Résultat global</u> .....<u>+ 1 795 497,28 €</u>

La décomposition du résultat est donc la suivante :

Le tableau suivant récapitule les montants précédents, et fait apparaître distinctement les opérations réelles de 2019.

Nota bene : Le présent rapport ne reprend pas les résultats en provenance de l'ancien Syndicat Mixte Vallée de la Sarthe (SMVS) qui gérait la taxe de séjour jusqu'au 31 décembre 2018. Ces résultats transférés par opérations non budgétaires s'élèvent à + 26 788,49 € en Fonctionnement et + 3 014,64 € en Investissement, soit un résultat total de 29 803,13 € qui viennent s'ajouter au résultat global « normal » de la Communauté de Communes de 1 795 497,28 €. De la sorte, le résultat final s'élève à la somme de 1 825 300,41 €.

#### RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019

		DÉPENSES	1	RECETTES	1	RÉSULTATS
1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019 (N)		DEI ENSES		RECEITES		RESOLITATS
- Ecritures Réelles	<b>a</b> 1	- 27 442 196,75	g1	28 877 246,95		1 435 050,20
- Ecritures d'Ordre	a2	- 719 943,29	g2	23 366,91		696 576,38
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors 002)	A	- 28 162 140,04	G	28 900 613,86	1	738 473,82
2 252025 25 157525 5555 2040 (414)		•		•		•
2 - REPORTS DE L'EXERCICE 2018 (N-1)			_	1 661 707,43	_	1 441 707 43
- Résultat antérieur de Fonctionnement (compte 002)	C	-	╟	1 661 707,43	2	1 661 707,43
			<b>  </b>	22 7/2 22/ 22	-	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		- 28 162 140,04		30 562 321,29	=	2 400 181,25
3 - SECTION D'INVESTISSEMENT 2019 (N)						
- Ecritures Réelles	ь1	- 3 962 832,66	h1	1 991 057,66	Ш,	4 075 400 40
- Ecritures d'Ordre	ь2	- 23 366,91	h2	719 943,29	}	- 1 275 198,62
- Affectation du Résultat N-1 (compte 1068)	ь3	- -	h3	1 328 359,62		1 328 359,62
TOTAL INVESTISSEMENT (hors 001)		- 3 986 199,57	11.	4 039 360,57	2	53 161,00
TOTAL INVESTISSEMENT (Nors out)	В	- 3 980 199,57		4 039 360,57	3	55 161,00
4 - REPORTS DE L'EXERCICE 2018 (N-1)						
- Résultat reporté en Investissement	D		J	555 399,41	4	555 399,41
(compte 001)			<b>]</b>    .		_	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT		- 3 986 199,57		4 594 759,98	=	608 560,41
					_	
5 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 (N)		- 32 148 339,61		35 157 081,27	5	3 008 741,66
TOTAL = Réalisations + Résultats (antérieur et reporté)						
	ı <b>—</b>		1		1 <b>1</b>	
6 - RESTES A RÉALISER AU 31 DÉCEMBRE 2019						
- Fonctionnement	E	-	K	-		-
- Investissement	F	- 3 036 148,88	L	1 822 904,50	_	1 213 244,38
RESTES A RÉALISER 2019		- 3 036 148,88		1 822 904,50	6	- 1 213 244,38
			1		1	
7 - RÉSULTAT GLOBAL FIN 2019 (N)		00.440.440.04		22 542 224 22		0.400.404.05
- Fonctionnement	2 B+F	- 28 162 140,04	2	30 562 321,29		2 400 181,25
- Investissement	B+F	- 7 022 348,45	H+L	6 417 664,48	_	604 683,97
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2019		- 35 184 488,49		36 979 985,77	7	1 795 497,28
					<u> </u>	
Pour information : Utilisation des résultats de fin 2018 d	en 2019					
en investissement						
8 - RESTES A RÉALISER AU 31 DÉCEMBRE 2018		- 2 264 163,45		380 404,42	8 -	1 883 759,03
			<b>  </b>	333 101,12		1 000 7 07,00
9 - FINANCEMENT PAR LES RÉSULTATS REPORTÉS				1 220 250 / 2		
- Affectation du résultat N-1 (compte 1068)		-		1 328 359,62		
- résultat d'investissement (compte 001)		-		555 399,41		4 000 777
				1 883 759,03	9	1 883 759,03
INCIDENCE SUR RÉSULTAT DE 2019		- 2 264 163,45		2 264 163,45	=	-
			┨┃		<b> </b>	
en fonctionnement						
10 - RÉSULTAT ANTÉRIEUR UTILISÉ sur 2019						
- Section de Fonctionnement	Α	- 28 162 140,04	G	28 900 613,86		738 473,82
hors résultat antérieur (compte 002)						
- Section d'Investissement	B+F+D	- 7 022 348,45	H+L+J	6 417 664,48	-	604 683,97
INCIDENCE SUR RÉSULTAT DE 2019		- 35 184 488,49	]]	35 318 278,34	10	133 789,85
(Solde: 1 661 707,43 + 133 789,85)		- 30 104 400,49		30 310 2/0,34	10	133 /09,05
= 1 795 497,28 de résultat global à fin 2019						
	<u> </u>		4		·—	

# II - RÉSULTATS DU FONCTIONNEMENT 2019

Rappel : Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont exprimées avec rattachements (c'est-àdire charges à payer et produits à recevoir compris).

# A - Dépenses de Fonctionnement ..... - 28 162 140,04 €

Les dépenses de fonctionnement enregistrent à la fois :

- les dépenses de gestion parmi lesquelles on trouve notamment les frais généraux mais aussi, les dépenses de personnel, les subventions et participations, et les atténuations de produits.
  - les dépenses financières, les charges exceptionnelles, les dotations aux amortissements et aux provisions.

#### 

#### Les frais généraux

4 266 897,22 €

**dont** les principaux comptes sont :

- l'entretien de la voirie des communes

1 309 986,74 €

 $(1\ 153\ 218, 18 \in en\ 2018)$  © comptes  $60633 + 61523x - rubrique\ 822x$ 

- les prestations de services (Dalkia)

249 531,96 €

(245 225,04 € en 2018) *© compte 611 – rubrique 4132* 

- les locations mobilières et immobilières avec charges

156 921,79 €

 $(232\ 976,08\ \in\ en\ 2018)$  © comptes 613x + 614

- Participations aux frais des communes pour les compétences 282 571,53 €

(267 499,62 € en 2018) *© compte* 62875

- les achats de carburants

66 490,32 €

(65 895,54 € en 2018) *© compte* 60622

#### Les Charges de personnel

<u>10 181 281,95 €</u>

- les charges de personnel  $(7\ 265\ 600,70\ \in\ en\ 2018)$  9 879 408,24 €

La hausse apparente des charges de personnel est due à la mise en place du schéma de mutualisation au 1er janvier 2019 et au transfert de 54 agents de la Ville à la Communauté de Communes.

- les autres charges de personnel (comptes 621x)

301 873,71 €

comprenant principalement des remboursements à la Ville de Sablé (926 327,08 € en 2018)

La baisse apparente de ces dernières dépenses est due à la mise en place du schéma de mutualisation au 1er janvier 2019. En parallèle, l'attribution de compensation versée à la commune de Sablé a diminué en dépenses de - 2 021 311 € en 2019.

# • Les subventions et participations comptabilisées <u>1 933 922,07 €</u>

Les principales sont les suivantes :

- contingent départemental au service incendie	609 979,08 €	
- subvention à la SPL de développement touristique	240 789,00 €	
- participation au budget annexe des ZAC	156 863,51 €	
- subvention à l'Amicale du personnel VILDIS	126 232,85 €	
- subvention à la Mission Locale Sarthe et Loir	80 417,70 €	
- participation au CIAS	67 000,00 €	
- contribution au Syndicat Mixte Pays Vallée de la Sarthe	59 716,00 €	
- subvention à l'Association Croix rouge de Sablé	44 000,00 €	
- contributions aux syndicats intercommunaux de Rivières	124 189,78 €	

# • Les atténuations de produits

<u>10 748 897,00 €</u>

Il s'agit, tout d'abord, des attributions de compensations aux Communes membres et du reversement de CET au SMAPAD (Ouest Park), soit :

01- Asnières sur Vègre	5 252,00 €
02- Auvers le Hamon	752 477,00 €
03- Avoise	5 211,00 €
04- Le Bailleul	89 289,00 €
05- Bouessay	-
06- Courtillers	7 873,00 €
17- Dureil	264,00 €
07- Juigné sur Sarthe	33 013,00 €
08- Louailles	55 693,00 €
09- Notre Dame du Pé	921,00 €
10- Parcé sur Sarthe	132 895,00 €
11- Pincé	4 012,00 €
12- Précigné	374 393,00 €
13- Sablé sur Sarthe	7 315 126,00 €
14- Solesmes	123 967,00 €
15- Souvigné sur Sarthe	881,00 €
16- Vion	100 312,00 €
	9 001 579,00 €
SMAPAD	387 181,00 €
Sous / Total 1	9 388 760,00 €

Ce chapitre de dépenses enregistre aussi les nouvelles charges que supporte la Communauté de Communes, dans le cadre de la péréquation financière et du redressement des finances publiques.

	8
Il s'agit :	v
- de la contribution au FPIC	826 041,00 €
- du prélèvement sur les recettes fiscales	529 693,00 €
Total	1 355 734,00 €
et du dégrèvement jeunes agriculteurs pour	4 403,00 €
Sous / Total 2	1 360 137,00 €
2) <u>Les charges financières</u>	<u>265 940,94 €</u>
Il s'agit :	
- des intérêts courus non échus (rattachement des ICNE)	- 7 625,89 €
- des intérêts d'annuités d'emprunts (281 230,12 € en 2018)	273 566,83 €
3) <u>Les dotations aux provisions (semi-budgétaires)</u>	<u>10 000,00 €</u>
Il s'agit d'une provision pour dépréciation des créances non encor irrécouvrables.	e recouvrées (créances
4) <u>Les charges exceptionnelles</u>	<u>35 257,57 €</u>
Il s'agit principalement d'écritures liées à des titres annulés s redressement fiscal subi par le Syndicat Mixte de Restauration (SMR) por cependant été compensé par le transfert des résultats de liquidation du SN (voir fin du point 1 page 11).	ur la TVA (31 811 €). Cette charge a
5) <u>Les dotations aux amortissements et provisions (écritures d'ordre</u>	<u>9)</u> <u>661 943,30 €</u>
(of matamanant area 12)	

(cf. notamment page 13)

6) <u>Les cessions et sorties d'actif (écritures d'ordre)</u> .....<u>57 999,99 €</u> (cf. notamment page 13)

soit un total de 719 943,29 € pour les deux points 5 et 6.

# 

Les recettes de fonctionnement enregistrent à la fois les recettes de gestion, financières, exceptionnelles et les transferts de charges, mais ne comprennent pas le résultat antérieur (1 661 707,43 €).

#### • Les atténuations de charges

**61 702,39 €** 

Elles correspondent notamment à :

- des remboursements sur rémunération (maladies, accidents du travail, congés de paternité)
- des versements du FIPH pour l'insertion des personnes handicapées
- et divers avoirs.

#### • Les produits des services, du domaine, et ventes diverses

**2 715 442,16 €** 

Ils comprennent notamment les recettes pour :

- le centre aquatique	474 999,59 €	
- des refacturations pour le personnel (à Sablé notamment)	177 338,88 €	
- le service Environnement (refacturations pour le personnel)	721 049,95 €	
- la Production de repas (refacturations pour le personnel)	453 252,94 €	
- les ventes de repas aux personnes âgées des 17 communes	265 552,94 €	
- l'action Culturelle (participations des familles)	168 883,51 €	
(musique, danse, théâtre et arts plastiques, mais aussi les méd	diathèques)	
- les participations des communes	54 093,17 €	
(travaux de voirie hors compétences communautaires – sous rubrique 8223)		

#### • Les produits fiscaux

19 268 864,93 €

Il s'agit:

- des recettes liées à la Fiscalité Locale

14 912 919,14 €

# dont en provenance des Entreprises

-	CVAE	2 765 062,00 €
	(Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entrepris	ses)
-	CFE	4 782 326,00 €
	(Cotisation Foncière des Entreprises)	
-	IFER	418 694,00 €

(Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)

- TASCOM 504 948.00 €

(Taxes sur les Surfaces Commerciales)

#### dont en provenance des autres impôts locaux et divers

- des impôts locaux (4 taxes dites « ménages ») (TH, TFB, TFNB, TAFNB)	6 265 127,00 €
- des rôles supplémentaires reçus en 2019	163 050,00 €
- de l'attribution de compensation (Bouessay)	10 991,00 €
- de la taxe de séjour	3 295,79 €
- d'autres taxes diverses	2 721,14 €

# - en provenance de l'État

4 352 650,00 €

- du FNGIR 4 173 046,00 € (Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources)

- du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales 179 604,00 €

# • Les participations et dotations

<u>6 599 616,74 €</u>

Il s'agit notamment:

- de la Dotation Globale de Fonctionnement

2 995 048,00 €

#### dont:

- la DGF pour compensation de la part salaires 3 065 434,00 €
- la DGF (Dotation d'intercommunalité) est devenue une charge
- des compensations fiscales de l'Etat (dont DCRTP)
   2 573 043,00 €
   (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle)
- du Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
   (FCTVA sur les dépenses de fonctionnement)

12	0.65, 622, 07, 0
- d'autres participations reçues	865 633,97 €
dont :	
- Contrat Petite Enfance	236 171,59 €
- Structures Multi-Accueils	234 942,80 €
- Subvention départementale pour le conservatoire	e 130 000,00 €
- Accueils de loisirs sans hébergements (ALSH)	52 142,36 €
- Aide Départementale à la Voirie	40 500,00 €
- CISPD	17 542,72 €
- Centre Aquatique	8 176,00 €
• Les autres produits d'exploitation.	<u>126 519,33 €</u>
- Loyers divers (Loyers économiques)	21 960,25 €
- Arrondis du Guichet Unique	484,87 €
- Résultats de liquidation du SMR transférés	s 104 074,21 €
2) Les recettes financières	<u>105 101,40 €</u>
- des cessions d'immobilisations	57 999,99 €
4) Les écritures d'ordre (cf. point 4 page 13)	
C - <u>Résultats Antérieurs</u>	
Ils correspondent au résultat de fonctionnement reporté de D - Résultat Global (= A+B+C)	+ 2 400 181,25 €
Il correspond au résultat global de la section, après prises e	en comptes des résultats antérieurs.

Nota Bene : Avec le résultat de + 26 788,49 € en provenance de l'ancien Syndicat Mixte Vallée de la Sarthe (SMVS) qui gérait la taxe de séjour jusqu'au 31 décembre 2018, le résultat global de Fonctionnement s'élève à la somme de **2 426 969,74** €.

# III - RÉSULTAT DE L'INVESTISSEMENT 2019

# A - <u>Dépenses d'Investissement</u> .....<u>- 3 986 199,57 €</u>

Les dépenses d'investissement enregistrent à la fois le remboursement en capital de la dette, diverses dépenses financières, les acquisitions nouvelles, et les travaux de voirie pour le compte des communes.

# 1) <u>Dépenses d'emprunts</u> (538 597,17 € en 2018).....<u>619 463,53 €</u>

Elles correspondent au remboursement de la dette en capital des emprunts existants au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et éventuellement de ceux encaissés en 2019 lorsque l'échéance est mensuelle, trimestrielle ou semestrielle.

# 

# 1. les subventions d'équipement versées (hors opérations)

400 357,93 €

Il s'agit de fonds de concours dont les principaux sont :

- Participations à Sarthe Numérique (Fibre optique)	300 000,00 €
- Fonds de concours pour les investissements communs	51 293,81 €
- Participation dans le cadre du PPRT	32 500,00 €

#### 2. Les autres dépenses d'équipement

2 942 761,20 €

Dépenses (hors opérations)	803 014,24 €
- frais d'études et d'insertion	69 707,10 €
- achats de logiciels	41 297,94 €
- acquisitions de biens	487 825,19 €
et principalement:	
- immeubles économiques	2 200,35 €
- matériels de bureau et informatique	60 371,46 €
- matériels de voirie (engins et outillages)	281 982,00 €
- véhicules légers	83 535,12 €
- matériels techniques	4 147,68 €
- mobilier	11 792,17 €
- autres biens	43 796,41 €

• Travaux hors opérations	540 519,15 €
qui correspondent principalement aux travaux pour	r:
- les zones d'activités	348 332,01 €
- la Maison des Arts et des Enseignement	ts 51 762,05 €
- le Centre Aquatique	36 200,57 €
- les ALSH (dont site du Rosay)	17 002,05 €
• <b>Opérations</b>	1 599 227,81 €
Il s'agit de dépenses pour :	
- le Pôle Culturel (3 phases)	1 050 537,24 €
- l'aide à l'investissement Cinéma	270 000,00 €
- le futur garage Mutualisé	252 104,57 €
- l'équipement d'attractivité économique	26 586,00 €
2) A	250 00 C
3) Autres dépenses d'investissement	<u>230,00 €</u>
3 - <u>Recettes d'Investissement</u>	·
Les recettes d'investissement enregistrent à la fois les nouv	eaux emprunts, diverses recettes financières
des subventions et participations, ainsi que le FCTVA.	
1) <u>Dotations et affectations encaissées</u>	204 618,98 €
Elles correspondent au FCTVA pour 146 744,76 € (contre	226 147,70 € en 2018)
et à la Taxe d'Aménagement pour 57 874,22 €.	
2) Les subventions reçues	783 669,64 €
dont principalement :	<del></del>
- Direction Régionales des Affaires Culturelles	713 854,00 €
pour le Pôle Culturel (Saint Denis)	V = -
- État et Agence de l'eau pour le PLUiH	38 325,00 €
- Investissements communs par la Ville de Sablé	17 041,91 €
<u> </u>	- 7-

Ils comprennent:

• les emprunts nouveaux

1 000 000,00 €

• les opérations de gestion de la dette (cf. page 6)

Néant

Il s'agit du remboursement d'avances forfaitaires.

5) <u>Les écritures d'ordre</u> (cf. notamment points 4 et 5 en page 8)

719 943,29 *€* 

C - <u>Restes à Réaliser</u>.....<u>- 1 213 244,38 €</u>

1. Dépenses d'investissement .....- 3 036 148,88 €

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2019.

2. Recettes d'investissement.....+ 1 822 904,50 €

Les restes à réaliser correspondent à des recettes certaines non encaissées au 31 décembre 2019.

# D - <u>Les résultats antérieurs</u> <u>+ 1 883 759,03 €</u>

Il s'agit du résultat global 2018 de la section d'investissement qui se décompose en affectation du résultat (compte 1068) pour + 1 328 359,62 € et en résultat reporté pour la somme de + 555 399,41 €.

Cette somme de + 1 883 759,03 correspond en fait au solde des restes à réaliser <u>nets</u> du 31 décembre précédent (cf. Compte Administratif 2018). Ce solde a déjà été pris en compte dans le résultat final 2018 alors que les restes à réaliser ont été mandatés réellement dans l'exercice 2019. Ces mandats sont donc couverts par les résultats antérieurs de 2018 repris sur 2019.

# E - Résultat global d'investissement (A+B+C+D) ..... - 604 683,97 €

Il correspond au résultat global de la section, après prise en compte des restes à réaliser et des résultats antérieurs.

Nota Bene: Avec le résultat de + 3 014,64 € en provenance de l'ancien Syndicat Mixte Vallée de la Sarthe (SMVS) qui gérait la taxe de séjour jusqu'au 31 décembre 2018, le résultat global d'Investissement s'élève à la somme de - 601 669,33 €.

# IV - RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS

La section de fonctionnement comprend les charges et les recettes qui se rapportent à l'exercice 2019 et qui ne seront payées, ou encaissées, que sur l'exercice 2019.

L'instruction M14 (norme comptable en vigueur depuis 1997) impose de rattacher les charges, et les produits, dont le service est fait au 31 décembre de l'année, même si le paiement n'intervient que plusieurs mois après la clôture de l'exercice.

L'édition M14 (document II A2 – Présentation générale) donne le détail des charges (786 204,28 €) et celui des produits (374 759,46 €) qui ont été rattachés à l'exercice 2019.

Il est précisé que le résultat global de fonctionnement <u>tient compte</u> de ces dépenses et recettes. Les « **réalisations** » en fonctionnement sont donc égales à : **Réalisé hors rattachement** + **Rattachements**.

# V - RESTES A RÉALISER RECETTES ET DÉPENSES

L'édition M14 (document II A3 – Présentation générale) indique le détail des dépenses qui sont inscrites en restes à réaliser (3 036 148,88 €). Il s'agit des dépenses engagées (juridiquement) mais qui n'ont pas encore été réalisées ou payées (par exemple : Commande d'un rouleau vibrant Tandem le 14 décembre N et dont la livraison est prévue en février N+1).

Le détail des restes à réaliser en recettes (1 822 904,50 €) y figure aussi. Il s'agit des recettes engagées (juridiquement) mais qui n'ont pas encore été encaissées (et par exemple : subvention restant à recevoir, refacturation des investissements communs de la Ville à la Communauté de Communes).

Il est précisé que le résultat **global** d'investissement tient compte de ces dépenses et recettes, quand bien même ces dépenses et recettes <u>ne figurent pas</u> dans les réalisations de l'exercice 2019.